

# COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »

# Relevé de conclusions de la 10<sup>ème</sup> réunion de la CLE 8 Novembre 2010 de 17h30 à 19h30 à Gueux

# Ordre du jour :

Vote de la stratégie

# Présence des membres de la CLE :

	Structure	Titulaire	Présence	Suppléant	Présence
de leurs groupements et des x	Conseil Régional de Champagne- Ardenne	Jean NOTAT			
	Conseil Régional de Picardie	Sylvie HUBERT			
	Conseil Général de l'Aisne	Eric MANGIN			
	Conseil Général des Ardennes	Mireille GATINOIS			
	Conseil Général de la Marne	Jean-Pierre PINON			
	Communauté de l'Agglomération Rémoise 1	Jean-Louis CAVENNE			
	Communauté de l'Agglomération Rémoise 2	Jean MARX			
	Communauté de communes Champagne Vesle	Francis BLIN	Х	Claude MAUPRIVEZ	
	Communauté de communes de la Région de Suippes	Daniel DIEZ	x		
iales, Iocau	Communauté de communes de la Vallée de la Suippe	Claude VIGNON	x		
erritor	Communauté de communes de l'Asfeldois	Isabelle HENRY			
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Communauté de communes du Val de l'Aisne	Serge VERON			
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Basin de la VEsle (SIABAVE) 1	Mireille WOJNAROWSKI	х		
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Basin de la VEsle (SIABAVE) 2	André VAN COMPERNOLLE	х		
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre (SIAA)	Marie-Bernadette NEYRINCK	Х	Dominique DONZEL	
	Syndicat Intercommunal de Gestion et de Mise en valeur de l'Aisne Axonaise non navigable (SIGMAA)	Rémy GILET	х	Pierre BRIMONT	
	Entente Oise Aisne	Dominique GUERIN			
	Syndicat des eaux du Rouillat	Michel FRUIT	Х	Marie VILLERS	
	Syndicat des eaux de Fismes	Jacques GOSSARD		Claude CUGNET	
	SIVU des grands Prés	Alain MAZINGUE			

	at intercommunal de la vallée esle (SIVAVE)	André SECONDE		Jean-Claude COLLINET	
Associa 1	tion des Maires de la Marne	Guy BERNARD			
Associa 2	tion des Maires de la Marne	Michel HANNOTIN		Michel GUILLOU	
Associa 3	tion des Maires de la Marne	Francis RENARD			
Associa Ardenn		Jean-Marc BRIOIS	X		
Associa	ition des Maires de l'Aisne 1	Philippe TIMMERMAN		Ernest TEMPLIER	
Associa	ition des Maires de l'Aisne 2	James COURTEFOIS		Annick VENET	
	Naturel Régional de la ne de Reims	Régis HANON	X		

	Structure	Représentant	Présence
des	Chambre d'agriculture de la Marne	François PREVOTEAU	Pouvoir à D. QUANTINET
S, 6	Chambre d'agriculture des Ardennes		
cia	Chambre d'agriculture de l'Aisne		
s fonciers, des associations	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)	Daniel QUANTINET	Х
aires des	Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims		
étai et d	Epernay		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne	Marie-Godeleine GANIVET	X
agers, des propri professionnelles concernées	Fédération de pêche de la Marne		
s p	Fédération de pêche de l'Aisne	Gilbert LANTSOGHT	X
des sionr once	Marne Nature Environnement	Michel OLIVIER	X
5 (A ()		Guy VENAULT	Χ
ger	Aisne Environnement		
	Fédération professionnelle des entreprises de	Michel GIRAUD	X
	l'eau	WHETE SITE OF	Λ
des	Union Nationale des Industries de Carrières Et		
ge nis	Matériaux de construction (UNICEM) de Picardie		
llè( ga∣	UFC Que Choisir de la Marne		
Collège organis	Association des communes riveraines de l'Aisne		
_	Ardennaise		

	Structure	Représentant	Présence
səp	Le Préfet coordinateur de Bassin ou son représentant	Joël SCHLOSSER	X
	Le Préfet de la Marne ou son représentant		
	Le Préfet de l'Aisne ou son représentant		
et	Le Préfet des Ardennes ou son représentant		
tat	Le Directeur Régional de l'Environnement, de		
E S	l'Aménagement et du Logement (DREAL) de	Monique DE BELLEFON	X
ts de l'E	Champagne Ardenne ou son représentant		
	Le Directeur Régional de l'Environnement, de		Pouvoir à M.
	l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie	Jean-Paul VORBECK	DE
	ou son représentant		BELLEFON
és	Le Directeur Régional de l'Alimentation, l'Agriculture et		
Collège des représentan établissements	de la Forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne (SRPV)		
	ou son représentant		
	Le Directeur Régional de l'Environnement, de		
	l'Aménagement et du Logement (DREAL) de		
	Champagne Ardenne ou son représentant		
Sol	Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la		
	Santé (ARS) de Champagne-Ardenne ou son		
	représentant		

	Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou	Léa MOLINIE	Х
	son représentant	Marie-Françoise LICKEL	Χ
	Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) de la Marne ou son représentant	Elise JOLLY	X
	Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) de l'Aisne ou son représentant	Patrice DELAVEAUD	Х
	La Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau		
	(MISE) des Ardennes ou son représentant		
	Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux		
	Aquatiques (ONEMA) ou son représentant		

#### Etaient également présents :

- Grimonie BERNARDEAU, SIABAVE
- Béatrice NIVOY, SIABAVE

Mme MOLINIE reconnaît le travail important effectué pour le choix de la stratégie, mais note qu'il manque encore des éléments quantifiés qui permettront à la CLE de se positionner sur les mesures à déclinées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Ces informations seront à rassembler pour la prochaine étape de l'élaboration du SAGE (rédaction du PAGD et du règlement).

Elle rappelle que le SAGE est une déclinaison du SDAGE et qu'il doit être compatible avec ce dernier.

# Vote de la stratégie par enjeu

# a. Gestion de la ressource en période d'étiage

Question sur l'acquisition de zones humides :

M. BRIOIS s'inquiète du coût de cette acquisition pour les collectivités.

Mme de BELLEFON répond que l'Agence de l'Eau subventionne l'acquisition de zones humides par les collectivités.

Mme de BELLEFON note qu'il est difficile de se prononcer dès maintenant sur cette éventualité.

Mme WOJNAROWSKI pense que la CLE ne pourra se prononcer qu'après le résultat de l'étude zones humides.

M. DIEZ propose d'inclure une orientation proposant l'acquisition de zones humides par les collectivités si besoin (zone humide particulièrement intéressante...).

La stratégie proposée pour l'enjeu étiage est votée à l'unanimité.

#### b. Qualité des eaux souterraines

Mme LICKEL demande quel est l'impact de l'assainissement non collectif (ANC) sur les eaux souterraines et propose de ne garder l'action « mettre aux normes l'ANC des communes les plus impactantes » que pour les eaux superficielles.

M. OLIVIER demande si les axes de communications (routes, voies ferrées) sont concernés par la mesure « Augmenter la sensibilisation et l'accompagnement technique en zones agricole et non agricole et auprès des artisans ».

Mme NIVOY répond que oui.

Les membres de la CLE souhaitent que la sensibilisation concerne également les industriels.

La stratégie ainsi modifiée est votée à l'unanimité.

### c. Qualité des eaux superficielles

Mme LICKEL estime que l'incitation à la gestion des eaux pluviales ne doit pas se faire que sur les nouveaux projets.

Mme MOLINIE appuie ce constat, ajoutant qu'en zones urbaines il existe des projets pour gérer les eaux pluviales des aménagements existants. Elle propose à minima de réfléchir à des moyens de gestion.

M. BRIOIS demande qui financera le suivi des masses d'eau petits cours d'eau (MEPCE).

Mme NIVOY répond que ce sera à réfléchir au moment de la rédaction du PAGD, comme toutes les autres actions.

M. OLIVIER demande d'inclure les industriels à la mesure « réaliser un bilan annuel des STEP ».

La stratégie ainsi modifiée est votée à l'unanimité.

# d. Alimentation en eau potable

Mme LICKEL propose comme action complémentaire : Identifier des zones de protection pour l'alimentation en eau potable pour le futur.

M. QUANTINET souligne que la priorité est de finaliser les procédures de DUP.

M. Renard demande si ce n'est pas une obligation réglementaire

Mme LICKEL remarque que le SAGE pourrait proposer d'accélérer cette finalisation.

M. DELAVEAUD demande ce que contiendra le schéma de sécurisation. Mme NIVOY répond qu'il ressemblera au schéma réalisé dans le département de l'Aisne (captages stratégiques, interconnexions nécessaires,...).

Vote de la stratégie :

- 21 voix pour
- 1 abstention

# e. Qualité des milieux aquatiques et humides

Concernant l'orientation « limiter l'implantation de peupleraies », Mme GANIVET met en garde pour les peupleraies répertoriées en espace boisé classé (EBC) dans les documents d'urbanisme. Pour ces zones le défrichage est interdit.

M. QUANTINET demande pourquoi interdire les peupliers.

Mme NIVOY répond que les peupliers en bord de cours d'eau ne sont pas adaptés, leur système racinaire ne permet pas de stabiliser la berge. Leur implantation en zones humides dégrade également ces espaces abritant parfois des espèces rares.

M. DELAVEAUD conseille de se rapprocher des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) pour rédaction du PAGD.

Les membres de la CLE proposent de modifier l'orientation comme suit : « Gérer l'implantation des peupleraies » (limiter l'implantation des peupleraies en bord de cours d'eau et en fond de vallée).

M. LANTSOGHT demande que la liste des espèces invasives soit précisée dans le PAGD.

La stratégie modifiée est votée à l'unanimité.

#### f. Inondations et ruissellement

M. DELAVEAUD annonce que les PPR ne définissent que des zones où les droits d'urbanisation sont limités ou interdits. Aucune action n'est menée pour limiter les risques d'érosion.

Mme GANIVET demande qu'une réflexion soit menée sur la pluie de référence devant être prise en compte pour la création des ouvrages de stockage.

M. VENAULT propose une mesure demandant de planter les rangs de vignes en perpendiculaire à la pente.

M. QUANTINET répond que les terrains trop pentus ne peuvent pas être exploités dans ces conditions (risque de basculement du tracteur). Il propose plutôt de limiter les longueurs de rangs et mettre en place des fourrières. En ce qui concerne l'agrandissement de l'aire AOC Champagne, il pense que les aménagements doivent être faits avant de planter.

A la question, les zones d'expansion de crues doivent-elles être cartographiées avant ou après approbation du SAGE. M. DIEZ propose d'intégrer les zones connues et de mettre à jour en fonction de l'accroissement des connaissances.

M. OLIVIER demande comment la sensibilisation de la population au risque inondation sera effectuée. Une information par le biais des communes peut être envisagée.

M. VENAULT demande si un système d'alerte de crues existe sur le territoire. Mme NIVOY répond que pour la rivière Aisne oui, pour les autre cours d'eau non. Néanmoins les cours d'eau du territoire ne sont pas soumis à des crues violentes.

La stratégie est votée à l'unanimité.

#### Bilan sur les recommandations/obligations du SDAGE

Mme MOLINIE juge que la disposition 51 « Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE : intégrer la restauration de la continuité écologique et la restauration des interconnexions entre habitats dans le PAGD » devrait être retenue car tous les éléments pour élaborer ce plan sont à disposition. Les membres de la CLE retiennent donc cette recommandation du SDAGE.

La disposition 82 du SDAGE propose de définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE. Mme NIVOY demande si les préconisations des schémas départementaux des carrières sont suffisantes.

M. OLIVIER juge que, les schémas étant en cours de révision, il faut être vigilant. Mme MOLINIE indique que la disposition 92 du SDAGE définit une zone à forts enjeux environnementaux au sein de laquelle l'ouverture de nouvelles carrières et le renouvellement des arrêtés d'autorisation d'exploiter ne sont pas compatibles. Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) peuvent être incluses dans cette zone.

Les membres présents sont d'accord avec cette proposition.

Mme LICKEL constate que les partenaires potentiels n'ont pas été mis en avant. Elle pense notamment à l'Entente Oise Aisne qui est un acteur important du territoire. En tant qu'EPTB, il peut porter des études, voire même porter le SAGE.

Elle s'inquiète sur la possibilité de respecter l'échéancier (approbation du SAGE pour 2012) et regrette le manque de portage politique local, en particulier la faible participation des élus de la Communauté d'Agglomération de Reims (CAR).

Mme WOJNAROWSKI est d'accord avec le constat de Mme LICKEL. Elle annonce qu'une présentation du SAGE a été faite aux membres de la commission eau et assainissement de la CAR en octobre.

Mme NIVOY pense qu'il serait bien que, comme les années précédentes, un point sur l'avancement du SAGE soit fait auprès de toutes les communes du SAGE. Malheureusement les animatrices n'ont pas trouvé le temps cette année d'organiser ces réunions d'information.